

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le quinze avril, à dix huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes du Pays de Muzillac (Salle du Conseil), en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de présents : 30

Date de convocation du Conseil Communautaire : 9 Avril 2008

Etaient Présents : MM. PAJOLEC André, - DAUGE Cyrille, - LOLICAR Jean, - RIVAL Guy, - BERNARD Yvon, - Mme MICHELOT Fernande, - MM. DOUAUD Lucien, - THOMAS Jean-Claude, - AUDRAN Bernard, - BERET Pierre, - GUILLERME Marc, - LE DENMAT Michel, - BROHAN Joseph, - LE JALLE Pierre-Yves, - HUCHON René, - PRUNAUT Jean-Pierre, - Mme SERAZIN Aline, - MM. GUILLOTIN Gérard, - DANIEL Alain, - LE PEHUN Michel, - ABLIN Louis, - LAMY Pascal, - DROUAL Christian, - GUERRANT Gérard, - BREGER Jean-François, LE PEVEDIC Jean-Michel, - ROBERDEL Bertrand.

Délégués Suppléants : MM. ANNEZO Claude, - FLOHIC Claude, - MME MITOUARD Catherine.

Etaient Absents Excusés : MM. NAEL Jean-Claude, - CRIAUD Michel, - YVERT Michel.

Formant la majorité des membres en exercice

M. PRUNAUT Jean-Pierre a été élu Secrétaire.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 8 Avril 2008.

DELIBERATION N°2008-33 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président rappelle l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui fait obligation aux assemblées délibérantes des communes ou EPCI de plus de 3 500 habitants d'établir leur règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

Il présente le Règlement Intérieur qui était en vigueur sous le mandat précédent, et propose d'y apporter certaines modifications de détail.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ADOPTE ce règlement intérieur.

DELIBERATION N°2008-34 – CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le Président rappelle l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui prévoit qu'un conseil municipal, et par extension un conseil communautaire, peut former des commissions chargées d'étudier les différentes questions soumises à l'assemblée délibérante.

A ce titre, le Président propose la création de 9 commissions thématiques, qui compteront huit membres titulaires, et huit membres suppléants. Chaque commune pourra donc se voir représentée au sein des Commissions à raison d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. Ces commissions seront « doublées » d'un collège de 8 personnalités qualifiées, non élues.

Chaque commission sera suivie par l'un des vice-présidents de la Communauté de Communes, qui sera chargé, pour le compte du Président, de l'animer. Ce vice-président sera assisté dans sa tâche, par un rapporteur désigné au sein de la commission par ses membres.

Le Président propose enfin que soient créées les commissions suivantes :

- Aménagement, développement du territoire, et vie des entreprises,
- Tourisme,
- Emploi formation,
- Culture, communication, et cybercommunes,
- Logement, affaires sociales et gérontologiques,
- Bâtiments, travaux, voirie et transports,
- Enfance, jeunesse, affaires scolaires et collèges,
- Environnement, développement durable et cadre de vie,
- Sports, loisirs et vie associative.

Par ailleurs, le Président rappelle que la Loi fait obligation à la Communauté de Communes de créer les trois commissions suivantes :

- Commission d'Appel d'Offres : elle est composée du Président, et de 5 membres titulaires (et 5 membres suppléants),
- Commission d'Evaluation des Charges : elle est composée librement par la collectivité, pour évaluer annuellement les transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité,
- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées : l'article L.2143-3 du CGCT impose qu'elle soit constituée d'au moins trois collèges (composés librement) : élus, associations d'usagers, représentants des personnes handicapées. Pour cette dernière, le Président que chaque collège soit composé de trois membres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, FIXE la composition de chacune de ces commissions, de la manière suivante :

- Aménagement, développement du territoire, et vie des entreprises :

Titulaires

Bernard AUDRAN

Suppléants

Jean-Louis GACHE

Michel LEVESQUE	Hervé TABART
Bertrand ROBERDEL	Guy RIVAL
Philippe KERJEAN	Erwann DUFRECHE
Gérard GUILLOTIN	François BATARD
Pascal GUILLOUZOUIC	Claude FLOHIC
Yvon BERNARD	Jean-Marc LE BRAS
Jean-François BREGER	Micheline LOUER

NB : Pas de vice-président délégué

- Tourisme :

Titulaires	Suppléants
Michel LE DENMAT	Erwan PERRUCHOT
Paul DRENO	Cyrille DAUGE
Catherine MAYET	Karine NOUAILLES
Sylviane GUEMENE	Philippe KERJEAN
Aline SERAZIN	Gérard GUILLOTIN
Bernard LELAN	Fabienne MAHE
Fernande MICHELOT	Yvette THEBAUD
Jean-Claude NAEL	Yoann MAGREZ

NB : vice-président délégué : Alain DANIEL

- Emploi formation :

Titulaires	Suppléants
Jean-Michel TRUFFY	Marie-Odile CLOTEAU
Marie-Odile JARLIGANT	Sylvie LUCAS
Guy RIVAL	Stéphane POCREAU
Louis ABLIN	Pascal LAMY
Pascal VAUGRENARD	Valérie GUILLOIS
René HUCHON	Pierre-Yves LE JALLE
Thérèse SEVESTRE	Fernande MICHELOT
Nathalie RYO	Karine LECOINTE

NB : vice-président délégué : Christian DROUAL

- Culture, communication, et cybercommunes :

Titulaires	Suppléants
Michel LE DENMAT	Pierre BERET
Charles PLUYETTE	Gwenaël TABART
Jean-Michel LE PEVEDIC	Karine NOUAILLES
Béatrice DE CHARRETTE	Rémy DELATTRE
Laurent EVEN	Laurent AUNEAU
Fabienne MAHE	Jérôme SAEGAERT
Jean-Claude THOMAS	Daniel PASCO
Micheline LOUER	Françoise DIDIER

NB : vice-président délégué : Guy RIVAL

- Logement, affaires sociales et gérontologiques :

Titulaires		Suppléants	
Jean-Michel	TRUFFY	Christiane	LE GALLOUDEC
Marie-Odile	JARLIGANT	Nathalie	CALLE
Régine	ROSSET	Fabienne	DALLOT
Michel	YVERT	Pascal	LAMY
Emmanuelle	LUCAS	Martine	BOCENO
Yvonne	LE CORVEC	Valérie	COUEDEL
Thérèse	SEVESTRE	Danièle	GOURIOU
Catherine	MITOUARD	Christiane	DANIEL

NB : conseiller délégué : René HUCHON

- Bâtiments, travaux, voirie et transports :

Titulaires		Suppléants	
Marc	GUILLERME	Pierre	BERET
Jean	LOLICAR	Denis	MICHELOT
Raymond	LASQUELLEC	Yves	TRIBALLIER
Michel	LE PEHUN	Claude	ANNEZO
Gilbert	RYO	Laurent	SAIL
Jean-Pierre	PRUNAUT	Dominique	LATOURE
Lucien	DOUAUD	Roger	BROHAN
Gérard	GUERRANT	Michel	GUYOT

NB : vice-président délégué : Jo BROHAN

- Enfance, jeunesse, affaires scolaires et collèges :

Titulaires		Suppléants	
Bernadette	GRIGNON	Jean-Michel	TRUFFY
Marie- Odile	JARLIGANT	Sylvie	LUCAS
Régine	ROSSET	Karine	NOUAILLES
Michel	YVERT	Erwann	DUFRECHE
Aline	SERAZIN	Emmanuelle	LUCAS
Christine	SAVARY	Nicole	DANIEL
Fernande	MICHELOT	Claire	JARSALE
Jean-Claude	NAEL	Séverine	GAUTIER

NB : vice-président délégué : Bernard AUDRAN

- Environnement, développement durable et cadre de vie :

Titulaires		Suppléants	
Michel	LE DENMAT	Erwan	PERRUCHOT
Cyrille	DAUGE	Anne	BOUYSSONNIE
Michel	RIVAL	Bertrand	ROBERDEL
Michel	LE PEHUN	Claude	ANNEZO
François	BATARD	Valérie	DANION
Michel	CRIAUD	Pascal	GUILLOUZOUIC
Jean-Marc	LE BRAS	Daniel	PASCO
Gérard	GUERRANT	Karine	LE COINTE

NB : vice-président délégué : Yvon BERNARD

- Sports, loisirs et vie associative :

Titulaires

Marc GUILLERME
Paul DRENO
Jean-Michel LE PEVEDIC
Pascalène DE CONNINCK
Samuel FERGAND
Véronique LE NOAN
Roger BROHAN
Jean-Claude NAEL

Suppléants

Erwan PERRUCHOT
Gwenaël TABART
Fabienne DALLOT
Sylviane GUEMENE
Valérie GUILLOIS
Bruno HUBERT
Laurence DOUAUD
Danièle LE THIEC

NB : vice-président délégué : Aline SERAZIN

- Commission d'Appel d'Offres :

Président : André PAJOLEC

Titulaires

Yvon BERNARD
Jo BROHAN
Guy RIVAL
Bernard AUDRAN
Christian DROUAL

Suppléants

Aline SERAZIN
Alain DANIEL
CLAUDE FLOHIC
LUCIEN DOUAUD
GERARD GUILLOTIN

- Commission d'Evaluation des Charges :

Bernard AUDRAN
André PAJOLEC
Guy RIVAL
Alain DANIEL
Aline SERAZIN
Jo BROHAN
Yvon BERNARD
Christian DROUAL

- Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées : la composition sera définie ultérieurement, sur proposition des membres de la commission sociale.

DELIBERATION N°35-2008 – INDEMNITE AU CONSEILLER DELEGUE

En vertu des articles L.2123-24-1, L.2122-18 et L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE d'ATTRIBUER à M. René HUHON, conseiller délégué aux affaires sociales, une indemnité égale à 10% du montant du traitement déterminé par référence à l'indice 1015, indice terminal de la fonction publique territoriales.

DELIBERATION N°36-2008 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 DES BUDGETS ANNEXES

En l'absence du Président qui s'est retiré, le 1° vice-Président, M. Jo BROHAN, chargé des finances, présente les Comptes Administratifs 2007 des budgets annexes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE les comptes administratifs des budgets annexes relatifs à l'exercice budgétaire 2007 tels que présentés par le vice-Président.

DELIBERATION N°37-2008 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2007

Le Conseil Communautaire, après en avoir constaté la conformité aux Comptes Administratifs qui viennent d'être approuvés, et après en avoir délibéré, APPROUVE les comptes de gestion relatifs à l'exercice 2007 du Comptable du Trésor concernant le budget principal et les budgets annexes.

DELIBERATION N°38-2008 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Président demande au Conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats des sections de fonctionnement constatés aux Comptes Administratifs 2007 des Budgets Annexes qui viennent d'être approuvés.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, DECIDE d'affecter les résultats des sections de fonctionnement, au vu des propositions du Président comme suit :

Budget annexe	Affectation du résultat - c/1068	Report en fonctionnement - c/002	Report en investissement - c/001
SPANC	0.00 €	+ 17161.69 €	0.00 €
Maison Funéraire	0.00 €	+ 6325.52 €	+ 1199.77 €
ENH	0.00 €	+ 87591.16 €	+ 15166.83 €
PE	0.00 €	+ 4844.44 €	- 20393.85 €
CINEMA	0.00 €	0.00 €	- 246305.08 €
Supérette	0.00 €	0.00 €	0.00 €
CMS NOYAL MUZILLAC	0.00 €	+ 1753.94 €	+ 10411.57 €
CMS Le Guerno	0.00 €	+780.00 €	+51 172.86 €

Budget annexe	Affectation du résultat - c/1068	Report en fonctionnement - c/002	Report en investissement - c/001
CMS Ambon	0.00 €	0.00 €	-284 127.24 €
CMS Billiers	0.00 €	0.00 €	- 9 960.00 €
Espace Littoral	0.00 €	+650 211.44 €	- 1 599 744.90 €
PAE 2	0.00 €	+ 4067.04 €	- 513 139.60 €
Zone Corne du Cerf	0.00 €	+ 150 987.44 €	- 187 968.48 €
Zone le Créler	0.00 €	- 31530.91 €	0.00 €
Zone des Buttes	0.00 €	0.00 €	- 156 568.59 €
Zone du Moulin	0.00 €	0.00 €	- 263.38 €
Zone du Listy	0.00 €	- 49 899.07 €	0.00 €

DELIBERATION N°39-2008 – ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2008

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ADOPTE, pour l'exercice 2008, les budgets primitifs annexes au vu des propositions effectuées par le Président.

DELIBERATION N°40-2008 – FIXATION DU TAUX UNIQUE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire FIXE pour 2008 le taux de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) à 10,50% (pas d'augmentation par rapport à 2007).

DELIBERATION N°41-2008 – FIXATION DU TAUX UNIQUE DE LA TAXE POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire FIXE pour 2008 le taux de la Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 11% (soit une baisse de 4,34%).

DELIBERATION N°42-2008 – SUBVENTIONS 2008

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE d'ATTRIBUER les subventions suivantes pour l'exercice 2008 :

- Office de Tourisme du Pays de Muzillac : 118 000 €,
- Office de Tourisme d'Ambon-Damgan : 114 000 €,
- ADIL : 4 640 €
- Cinéfilous : 1 489,40 €,
- Equalianse : 200 €,
- FSL : 1 489,40 €,
- Mission locale : 14 745,06 €,
- Démoustication : 42 196,05 €,
- Rhuys-Emplois : 3 000 €,
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 2 000 €,
- Rencontres de Branféré : 12 000 €,
- Festival Harmonies : 2 000 €.

DELIBERATION N°43-2008 – PARTICIPATION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, FIXE la participation de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Pays Touristique de la Baie Rhuys-Vilaine pour l'année 2008 à 45 240.00 € contre 42 510.00 € en 2007.

DELIBERATION N°44-2008 – LIGNE DE TRESORERIE DE 500 000 €

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une ligne de trésorerie avait été mise en place auprès du Crédit Agricole à hauteur de 300 000 € pour aider la Communauté de Communes à faire face aux dépenses générales.

Le Président fait part aux membres du Conseil qu'il serait nécessaire de porter le montant de cette ligne de trésorerie à 500 000 € et l'invite à délibérer pour la mise en place de cette ligne de trésorerie auprès de la BCME dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 500 000 €
- Durée : 1 an
- Taux : EONIA
- Marge : 0.25 %
- Commission d'engagement : Intérêts payables trimestriellement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir aux conditions énoncées ci-dessus et tous autres documents afférents.

DELIBERATION N°45-2008 – MARCHES RESILIES DE LA MAISON DE LA SOLIDARITE – SIGNATURE DES CONVENTIONS

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que plusieurs marchés de travaux pour la construction de la Maison de la Solidarité à Muzillac ont dû être résiliés. Il convient donc de passer des conventions avec les entreprises concernées pour fixer le montant de l'indemnisation et prévoir le rachat des fournitures engagées et produites.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Président à signer ces conventions d'indemnisations et tous les documents afférents,
- ACCEPTE le rachat des fournitures et matériaux engagés pour les travaux aux montant suivants :

* lot n°3 – Couverture Etanchéité	10 500.00 € HT
* lot n°4 – Bardage Bacs Acier	27 414.07 € HT
* lot n°5 – Menuiseries Alu	14 011.00 € HT
* lot n°7 – Menuiseries Bois	3 847.80 € HT
- AUTORISE le Président à lancer un nouvel appel d'offres pour les lots n°3, 4, 5 et 7 pour les prestations restant à réaliser selon les estimations suivantes

* lot n°3 – Couverture Etanchéité	21 000.00 € HT
* lot n°4 – Bardage Bacs Acier	15 000.00 € HT
* lot n°5 – Menuiseries Alu	1 300.00 € HT
* lot n°7 – Menuiseries Bois	12 000.00 € HT
- AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises que la commission d'appel d'offres retiendra.

DELIBERATION N°46-2008 – ADHESION AU SATESE DU MORBIHAN

Le Conseil Général du Morbihan a mis en place, depuis l'année 2007, un Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE).

Ce service met à disposition une équipe technique en charge du suivi du fonctionnement des stations d'épuration des collectivités et apporte les prestations suivantes :

- Conseil à la mise en place des équipements d'auto surveillance sur l'ensemble des stations d'épuration.
- Expertise technique et conseil en matière d'exploitation des stations de moins de 10 000 équivalents-habitants, ainsi que des réseaux collectifs.
- Aide technique sur les projets neufs.

Le conseil communautaire, après avoir reçu toutes les explications nécessaires, AUTORISE le Président à adhérer à ce service, afin que soit suivie la lagune de l'Ecole Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, propriété de la Communauté de Communes.

DELIBERATION N°47-2008 – PLATEFORME DE DECHETS VERTS A DAMGAN : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

La Communauté de Communes est amenée à créer une plateforme de stockage de déchets verts sur la commune de Damgan (Zone d'Activités de la Lande).

Il convient de réaliser et de faire appliquer un règlement intérieur pour le bon fonctionnement de l'équipement.

Le Conseil Communautaire, après avoir reçu toutes explications utiles, ADOPTE le règlement intérieur joint à la présente délibération.

DELIBERATION N°48-2008 - RECLAMATIONS RELATIVES A LA REDEVANCE SPECIALE

Sur proposition de la Commission « environnement » qui s'est réunie en février 2008, le Conseil ACCEPTE les modifications de redevances spéciales suite à certaines réclamations, telles qu'indiquées dans le tableau joint à la présente délibération.

DELIBERATION N°49-2008 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Président explique au Conseil Communautaire qu'il conviendrait d'augmenter le temps de travail d'un agent du service technique (femme de ménage) pour une durée de 1H30, pour accomplir ses tâches.

Ayant reçu toutes explications utiles, le Conseil Communautaire MODIFIE le tableau des effectifs de la manière suivante :

FILIERE	GRADE	Catégorie	Postes ouverts	HDS	Postes pourvus
Filière administrative	Emploi fonctionnel - Directeur Général des Services	A	1	1 TC	1
	Attaché territorial		4	3 TC et 1 TNC à 91,42%	1
	Rédacteur territorial	B	1	TC	1
	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	TC	1
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	8	6 TC, 1 TNC à 51,18% et 1 TNC à 91,42%	8
Filière technique	Contrôleur principal	B	1	TC	1
	Technicien supérieur	B	1	TC	1
	Agent maîtrise principal	C	1	TC	1
	Agent de maîtrise	C	1	TC	1

	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	TC	1
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 TNC à 79,49%	1
	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	C	1	TC	1
	Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe	C	12	5 TC, 1 TNC à 37,14%, 1 TNC à 71,43%, 4 TNC à 74,29% et 1 TNC à 95,60%	12
Filière sportive	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives 2 ^o classe	B	2	2 TC	2
Filière médico-sociale	Assistant socio-éducatif principal	B	1	TNC à 42,85%	1
	Agent social de 2 ^{ème} classe	C	2	TC	2
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	3	TC	3
Filière animation	CAE		2	1 TC, et 1 TNC à 74,28%	2
<i>Autres (hors filière) – pour info</i>	<i>Contrat Avenir</i>		9	9 TNC à 74,28%	9
			53	44	50

DELIBERATION N°50-2008 - DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION, AU TITRE DU PAYS DE VANNES, DE LA COMMUNE DE NOYAL POUR SON ECOLE

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer pour soutenir le dossier de subvention déposé par la commune de Noyal-Muzillac auprès du Pays de Vannes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE d'apporter son soutien pour le dossier de subvention déposé par la Commune de Noyal-Muzillac auprès du Pays de Vannes.